

DECRET N° 78-12 du 2 février 1978

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de la Société d'Exploitation des Centres  
de Spectacles (SECS).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale du 26 août 1977 ;  
VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant les modalités de gestion ;  
VU l'Ordonnance n° 76-66 du 24 décembre 1976, portant création de la Société d'Exploitation des Marchés de Cotonou et de la Société d'Exploitation des Centres de Spectacles de Cotonou ;  
VU le Décret n° 76-319 du 24 décembre 1976, portant approbation des Statuts de la Société d'Exploitation des Centres de Spectacles de Cotonou (SECS) ;  
SUR Proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 janvier 1978,

DECRETE :

Article 1er :- Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation des Centres de Spectacles de Cotonou (SECS), les Camarades dont les noms suivent :

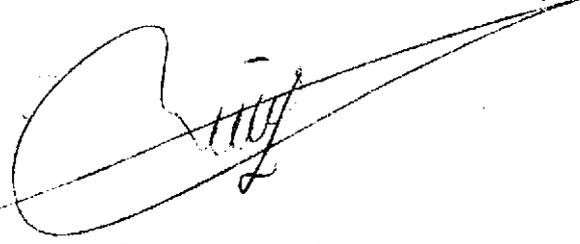
- AZIAKOU Gilbert : représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,
- AGUENOU Jérôme : représentant le Ministre de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports,
- DANSOU Joseph : représentant le Ministre des Finances,
- MALIKI Taofiki : représentant le Préfet de l'Atlantique,
- ZANNOU Benoît : représentant la Banque Béninoise pour le Développement,
- AKADIRI Aliou : représentant le Conseil Provincial de la Révolution,
- ADA Venance : représentant le Conseil Révolutionnaire du District de Cotonou I,

- SALOU Stanislas : représentant le Conseil Révolutionnaire du District de Cotonou II,
- HOUENOU Samuel : Directeur Provincial des Sports et Loisirs de l'Atlantique,
- AFFO Frédéric : Chef du District Urbain de Cotonou I,
- FADONUGBO Joseph : représentant le Chef du District Urbain de Cotonou II,
- AFLYA Jérôme }  
- DOSSOU-Y OVO Christian } représentants les Travailleurs de la Société,
- Le Commissaire du Gouvernement.

Article 2 :- Le Camarade AZIAKOU Gilbert est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation des Centres de Spectacles de Cotonou (SECS).

Article 3 :- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 2 février 1978  
Pour le Président de la République,  
Le Ministre de l'Industrie et de  
l'Artisanat, chargé de l'intérim,



Barthélémy OHOUENS

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, chargé de l'Intérieur, de la Sécurité  
et de l'Orientation Nationale,



Martin Dohou AZONHIHO

APPLIATIONS : ER 8 CS 6 CC du ERPB 4 SGG 4 SED 2 MISON 8 autres Ministères  
14 DPE-DCAJT-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UMB-FASJEP-BN 6 BCP 1  
Membres du CA 14 JORPB 1.-